



Information Projet d'Accueil Individualisé

publié le 05/09/2014

En cas d'allergie, d'intolérance alimentaire, de maladie chronique dont souffre votre enfant, il peut être recommandé de mettre en place à son profit un projet d'accueil individualisé (PAI).

Ce PAI est mis en place à votre demande, en concertation avec l'infirmière et le chef d'établissement, ainsi que l'équipe éducative si besoin.

Le PAI précise les adaptations apportées à la vie de l'enfant pendant son temps de présence dans l'établissement (traitement, régime alimentaire, aménagements...) et la conduite à tenir en cas de crise.

Le but est de permettre sa scolarisation dans les meilleurs conditions de sécurité.

Vous pouvez contacter l'infirmière ou prendre rendez-vous en téléphonant au collège.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.